



Département de la
santé et de l'action
sociale (DSAS)

Secrétariat général
Affaires juridiques

Bâtiment administratif de la
Pontaise (BAP)
1014 Lausanne

Comité de Révision

des mesures de contrainte en établissements socio-éducatifs

Tableau synoptique des mesures de contrainte

Remise aux institutions par messagerie

Ce tableau a été conçu suite au constat du Comité que dans une partie des formulaires, la durée et la fréquence des mesures de contrainte n'étaient pas clairement décrites, faute d'un outil assez précis à ce sujet. Or, le Comité a besoin de connaître l'importance de la mesure de contrainte, sa fréquence et sa durée afin de disposer de tous les éléments permettant de se prononcer valablement sur la situation.

Dès lors, ce tableau est mis à disposition des établissements pour répertorier de manière quantitative l'utilisation d'une mesure de contrainte. La présente version permet de répertorier une mesure de contrainte à une échelle d'un quart d'heure.

Il est à relever que le tableau n'est à utiliser que pour des mesures diurnes et nocturnes non régulières ou ponctuelles. Concrètement, il est à utiliser pour y inscrire des mesures d'enfermement (et le cas échéant d'attachement) qui varient en terme de fréquence et durée, par exemple la mesure d'enfermement en début de nuit non régulière. En revanche, un enfermement nocturne prévu chaque nuit n'est pas à répertorier dans le tableau. Cette mesure est suffisamment recensée dans le formulaire d'annonce.